

Ce qu'il faut retenir du conseil municipal du 25 juin

Axé en partie sur les finances, le conseil municipal a entériné le Compte financier unique 2025 et approuvé le budget supplémentaire 2026. Il a aussi validé le lancement du concours de maîtrise d'oeuvre pour le nouveau centre sportif et aquatique des Raguidelles et la délégation de service public relative à la gestion du stationnement en surface.

Une gestion financière rigoureuse

L'approbation du compte financier unique 2025 et du budget supplémentaire 2026 a permis de mettre en évidence une gestion vertueuse axée sur une stratégie d'autofinancement permettant l'absence de recours à l'emprunt pour 2026 et la poursuite de **la réduction de la dette de la Ville, en recul continu depuis 2020**. La capacité de désendettement reste autour de deux ans.

« Grâce à la situation équilibrée des comptes de la Ville (132,3 MEUR de recettes de fonctionnement, 113,6 MEUR de dépenses de fonctionnement, 18,7 MEUR d'épargne), nous pouvons sécuriser l'avenir et poursuivre les investissements au service des Suresnois », se réjouit Guillaume Boudy, Maire de Suresnes.

Les 23,8 MEUR d'équipements réalisés en 2025 (vestiaires au stade Jean Moulin, tribune du stade Maurice Hubert, rues du centre-ville...) l'ont été sans recourir à un nouvel emprunt. Les investissements prévus pour 2026 (réaménagement du centre-ville et de la place Henri IV -dont les travaux débiteront cet été- , rénovation thermique et énergétique de plusieurs bâtiments...) n'auront aucun impact sur les impôts des Suresnois. *« Avec des taux de réalisation avoisinant les 100% (97,8% pour les dépenses réelles de fonctionnement), la Ville témoigne de sa sincérité budgétaire dans ses prévisions et de sa capacité de pilotage des services »,* complète Vianney Raskin, Adjoint délégué aux Finances.

Un nouveau centre aquatique et sportif

Le conseil municipal a entériné le lancement du concours de maîtrise d'oeuvre pour construire un nouveau centre aquatique et sportif aux Raguidelles, répondant mieux aux attentes actuelles en termes de capacité et d'offre de loisirs, tout en s'inscrivant dans l'ambitieux plan de développement durable de la Ville (solutions énergétiques

exemplaires, raccordement au futur réseau de chaleur urbain).

Après des travaux de désamiantage et deux ans de chantier, le programme prévoit à horizon 2030 des espaces couverts aquatiques mais aussi des aires extérieures de jeux et un solarium, des lieux couverts d'activités sportives et des espaces de bien-être/santé (hammam, sauna). **Le coût des travaux de démolition et de reconstruction est estimé à 29,9 MEUR HT.** *«Cet équipement était un engagement de campagne et était très attendu des Suresnois. L'objectif est de quasiment doubler la fréquentation maximale des bassins en passant de 386 nageurs aujourd'hui à 750 à terme»* se félicite Guillaume Boudy, Maire de Suresnes.

Un nouveau délégataire pour le stationnement

L'entreprise Qpark France a été retenue par la Ville pour être le nouveau délégataire de service public pour l'exploitation du stationnement sur voirie. Le contrat, établi à compter du 1er août 2026 pour une durée de 10 ans, prévoit une généralisation progressive du stationnement payant, afin de fluidifier la circulation et éviter les «voitures ventouses». Le parc payant passera ainsi de 4 900 à 5 640 places à terme. Parmi les propositions retenues, figure **l'amélioration de la relation avec les usagers** avec notamment la mise en place de deux maisons du stationnement et d'une permanence téléphonique étendue, répondant ainsi aux demandes exprimées par les habitants.

Côté tarifs, **après 10 ans de tarifs inchangés, et des prix qui figuraient parmi les plus bas des Hauts-de-Seine**, une légère augmentation des tarifs est prévue (heure/ jour/semaine) mais un maintien de l'abonnement annuel. Pour les Suresnois, l'abonnement annuel reste à 120EUR, le mensuel passe de 12 à 15EUR, l'hebdomadaire de 2,50EUR à 4,30EUR, le quotidien de 0,50EUR à 0,75EUR. A noter aussi, des **avantages supplémentaires** pour les ayants droit résidents (gratuité supplémentaire de 15 minutes par jour, soit 30 minutes par jour au total / tarif préférentiel à -50 % du tarif public accordé aux visiteurs des résidents / remise de 20 % sur les abonnements annuels et mensuels pour les résidents possédant un véhicule électrique). Enfin, le parc d'horodateurs sera modernisé en privilégiant la solution du «**rétrofit**» qui permet de reconditionner les anciens modèles en appareils moins énergivores et plus respectueux de l'environnement.

Vos contacts

Cyril Morteveille

Directeur de la communication

01 41 18 15 53

cmorteveille@ville-suresnes.fr

Nathalie Conte

Chargée des relations presse

01 41 18 18 36

nconte@ville-suresnes.fr